

Ça vaut le détour...



- L'église Notre-Dame de Lucy date du XVIIIème siècle. Elle a fait l'objet d'une restauration.
- Au cours du parcours, on pourra admirer une flore caractéristique, les ancolies sauvages.
- A proximité du circuit, le marais de Fesques. Cet espace naturel, protégé par un arrêté de biotope, présente un intérêt floristique et faunistique remarquable. Visite guidée d'avril à juillet. Renseignements auprès du Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie Rue Pierre Coubertin BP424, 76805 Saint-Etienne-du-Rouvray. 02.35.65.47.10

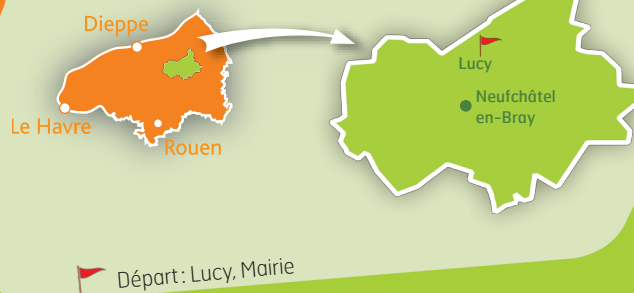
Infos conseils

Le Pays Neufchâtelois

Randonner en Pays Neufchâtelois, c'est mieux comprendre nos paysages préservés, riches d'une flore et d'une faune exceptionnelles, notre bâti traditionnel composé de brique, torchis, colombage, ... Tout en vous promenant, vous apprécierez nos spécialités gourmandes (fromage neufchâtel, cidre, pommeau, calvados) directement chez le producteur, dans nos commerces ou sur le traditionnel marché du samedi matin à Neufchâtel-en-Bray.

Références cartes et guides

Carte IGN 1/25 000 n°21090. Autres circuits de randonnée et informations pratiques relatives aux lieux d'hébergement, de restauration et de visite disponibles auprès de l'Office de Tourisme.



Départ: Lucy, Mairie

Renseignements

Office de Tourisme du Pays Neufchâtelois
Tél. : 02.35.93.22.96
www.ot-pays-neufchateinois.fr

Seine-Maritime Tourisme
Tél. : 02.35.12.10.10
www.seine-maritime-tourisme.com

Randonnée en Seine-Maritime



Pays de Bray

Le Pays Neufchâtelois

RANDONNÉE À PIED

Départ : Lucy

Circuit 15 La Forêt de Ménonval **

13 Km - 3h15

Difficulté

Toutes les couleurs de la Normandie

** Ce parcours reconnu d'intérêt sportif, environnemental et touristique est inscrit en niveau 2, au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (P.D.E.S.I.).



Crédit Photo : Pays Neufchâtelois



Document réalisé par le Pays Neufchâtelois avec le concours financier du Département de Seine-Maritime.

Circuit 15

La Forêt de Ménonval

13 km - 3h15 environ

Départ : Lucy - Mairie

AVIS DU RANDONNEUR

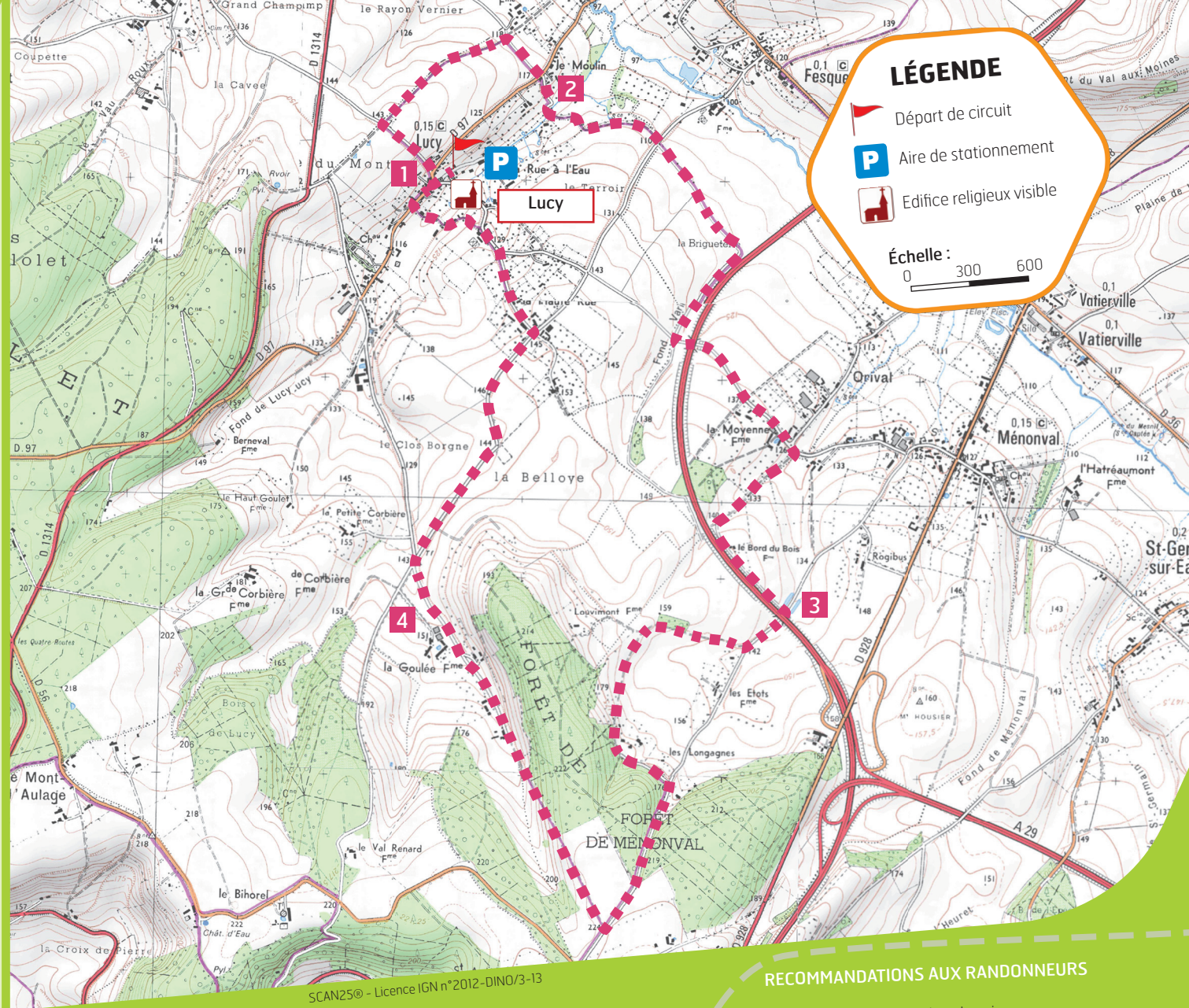
L'itinéraire offre aux randonneurs, divers paysages : la vallée de l'Eaulne, les plaines de culture, le bocage brayon, la forêt de Ménonval, ... Ce circuit reste l'un de ceux qui permettent de découvrir la vie agricole en Pays Neufchâtelois.

1 P Depuis la mairie, allez vers l'église et longez le mur d'enceinte pour atteindre la R.D.97. Prenez à droite, suivez-la sur 100 mètres puis, tournez à gauche. La route s'élève fortement. Passé le cimetière, prenez le chemin herbeux à droite. A l'horizon s'élèvent des éoliennes. Prenez une petite voie communale à droite.

2 Maintenez à gauche avant de traverser la R.D.97 pour prendre la rue descendante. Le chemin traverse un petit ruisseau. Continuez jusqu'au fond Varin où vous prenez la voie communale à gauche sous le pont autoroutier. A la patte d'oie, prenez aussitôt à droite un chemin herbeux, puis une voie communale.

3 Prenez à droite, sous un nouveau pont autoroutier puis la petite route encore à droite. A la « fourche » de chemins, continuez sur votre gauche un chemin herbeux. Au carrefour des Longagnes, restez à droite sur le chemin montant. Sur le petit plateau, laissez la route goudronnée et prenez à droite un chemin herbeux.

4 Au hameau de la Goulée, rejoignez le carrefour situé au bout du chemin herbeux où vous prendrez la route de la « Noirette » à droite. Au niveau de la haute rue, prenez à gauche puis maintenez tout droit sur une route descendante. Prenez ensuite à gauche la rue du ru. Vous retrouvez la R.D.97 que vous prenez à droite pour rejoindre l'église.



Balisateur du circuit

● Bonne direction


↶ Tourner à gauche

↷ Tourner à droite

✘ Mauvaise direction



POUR TROUVER SON CHEMIN

Sur la carte, le drapeau  indique le point de départ, matérialisé sur le terrain par un totem où figurent les informations relatives au circuit. Pour parcourir ce circuit, suivez les marques de peinture et les balises de jalonnement de couleur rose.

RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- Ne vous écartez pas des chemins
- Ne jetez rien, emportez vos déchets
- Tenez les chiens en laisse
- Ne pénétrez pas dans les propriétés privées
- Respectez la nature, les cultures, les animaux
- Pensez au travail des agriculteurs et des forestiers
- Attention aux croisements avec d'autres randonneurs (piétons, cavaliers, VTT)
- Respectez le code de la route
- En période de chasse, soyez prudent
- En forêt n'allumez pas de feu